



RCS : CANNES

Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01024

Numéro SIREN : 789 158 730

Nom ou dénomination : TAMARIN PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2017 sous le numéro de dépôt 347

SARL TAMARIN PROMOTION

12 Avenue des Arlucs

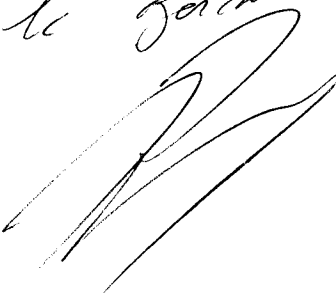
06150 CANNES LA BOCCA

2014 B 1024

347

COMPTES ANNUELS

*Certifié conforme à
l'original.*

le gérant


DURIVAUX JEAN GAE

8 AV LEMERAY

LE VAENSOL

06600 ANTIBES

0493341318

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2015 12			Exercice N-1 30/09/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	883	248	635	856	221	25.82
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	14 150		14 150	14 000	150	1.07
	Créances rattachées à des participations	282 653		282 653	357 872	75 219	21.02
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	297 686	248	297 438	372 728	75 290	20.20
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	89 684		89 684		89 684	
	Autres créances	478 798		478 798	199 915	278 882	139.50
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	864		864	2 234	1 370	61.32
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	569 346		569 346	202 149	367 197	181.65
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	867 032	248	866 784	574 877	291 907	50.78

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

282 653

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2015 12	Exercice N-1 30/09/2014 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	41 366	7 461	33 905	454.46
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 199	33 905	30 706	90.56
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	34 565	31 366	3 199	10.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	687 684	558 998	128 686	23.02
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 379	39 887	73 492	184.25
	Dettes fiscales et sociales	15 137	2 357	12 780	542.15
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	85 149	5 000	80 149	NS
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	901 349	606 242	295 106	48.68
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	866 784	574 877	291 907	50.78
		901 349	606 242		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2015 12			Exercice N-1 30/09/2014 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	75 036		75 036			75 036	
Chiffre d'affaires NET	75 036		75 036			75 036	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			0	0	0	0	77.50
Total des Produits d'exploitation (I)			75 036	0		75 036	NS
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			118 020	34 353	83 667	243.55	
Impôts, taxes et versements assimilés			173	260	87	33.46	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			221	27	194	718.52	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			50	0	50	NS	
Total des Charges d'exploitation (II)			118 465	34 641	83 824	241.98	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			43 429	34 640	8 788	25.37	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2015 12	30/09/2014 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	40 000		40 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 274	13 622	349	2.56
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	53 274	13 622	39 651	291.08
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	13 045	12 888	157	1.22
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	13 045	12 888	157	1.22
2. Résultat financier (V-VI)	40 229	735	39 494	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 199	33 905	30 706	90.56
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	174 030		174 030	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	174 030		174 030	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	174 030		174 030	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	174 030		174 030	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	302 340	13 623	288 717	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	305 539	47 528	258 011	542.86
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 199	33 905	30 706	90.56

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2015 12	30/09/2014 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	635.00	856.00	221.00	25.82
21810000 AAI DIVERS	883.00	883.00		
28181000 DOT AMORT AAI	248.00	27.00	221.00	818.52
AUTRES PARTICIPATIONS	14 150.00	14 000.00	150.00	1.07
26110000 PARTS. SOC. PROJET BEAUSOLEIL	4 000.00	4 000.00		
26111000 PARTS SOC. 9 D'ANGELY	3 600.00	4 000.00	400.00	10.00
26112000 PARTIC. LORD BYRON	800.00	1 000.00	200.00	20.00
26113000 PARTIC. CARRE CROISSETTE	750.00	1 000.00	250.00	25.00
26114000 PARTICIP SOC VOILES D'ITYS	1 000.00		1 000.00	
26120000 PARTIC. V. ORESSENCE 40 PARTS	4 000.00	4 000.00		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	282 652.72	357 871.57	75 218.85	21.02
26710000 CREANCES RATT.PART BEAUSOLEIL	33 800.00	30 300.00	3 500.00	11.55
26711000 CREANCES RATT.PART. 9 D'ANGELY	143 437.80	140 937.80	2 500.00	1.77
26712000 CREANCE LORD BYRON	88 000.00		88 000.00	
26720000 CREANCES RATT.PART.V. ORESSENCE		173 180.03	173 180.03	100.00
26780000 INTERETS S/CREANCES RATT.PART.	17 414.92	13 453.74	3 961.18	29.44
Total II	297 437.72	372 727.57	75 289.85	20.20
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	89 684.21		89 684.21	
41810000 CLIENTS - FACT A ETABLIR	89 684.21		89 684.21	
AUTRES CREANCES	478 797.61	199 915.36	278 882.25	139.50
44566000 TVA DEDUCT S/ABS	3 956.49		3 956.49	
44567000 CREDIT DE TVA REPORTE	8 821.00	1 247.00	7 574.00	607.38
44580000 TVA A REGULARISER	2 241.62		2 241.62	
44586000 ETAT-TCA S/FACT.NON PARVENUES	14 688.00	6 640.00	8 048.00	121.20
45502000 C/C TAMARINS DVLP	336 179.55	121 210.08	214 969.47	177.35
45570000 INTERETS CC DEBIT A RECEVOIR	7 070.33		7 070.33	
46701000 KAHM	400.00		400.00	
46702000 LA FRAYERE	250.00		250.00	
46710000 SARL CANNES TECHNOPARK	500.00		500.00	
46711000 FRAIS AFF VILLA ORESSENCE	374.48	92.00	282.48	307.04
46712000 FRAIS AFF 9 D'ANGELY	4 703.00		4 703.00	
46713000 FRS AFF BIJOU PLAG VOILES ITYS		2 400.00	2 400.00	100.00
46714000 FRAIS AFF BD.WILSON JLP	2 815.07		2 815.07	
46717000 FRAIS AFF LE PATIO DE L'ARIANE	49.92		49.92	
46718000 FRAIS AFF ARISTIDE BRIAND	1 000.00		1 000.00	
46720000 FRAIS AFF VILLA ALBA	10 754.00	4 670.00	6 084.00	130.28
46730000 FRAIS AFF LORD BYRON	17 436.55	21 622.75	4 186.20	19.36
46740000 TAM DVLP FRAIS AFF.PRADIGNAC		1 180.30	1 180.30	100.00
46740001 TAM DVLP FRAIS AFF VILLA VEGA	3 360.00		3 360.00	
46740002 TAM DVLP AFF BD WILSON JLP	1 944.00		1 944.00	
46740003 TAM DVLP AFF VOILES ITYS	5 656.14		5 656.14	
46740004 TAM DVLP / AFF CARRE CROISSETTE	41 355.31		41 355.31	
46740005 TAM DVLP AFF LORD BYRON	600.00		600.00	
46740006 TAM DVLP AFF VILLA ALBA	2 456.50		2 456.50	
46740007 TAM DVLP AFF A.BRIAND ANTIBES	2 640.00		2 640.00	
46741000 FRAIS CARRE CROISSETTE/Pradigna	7 388.89	39 656.23	32 267.34	81.37
46750000 FRAIS AFF VILLA AV.GROSSO	720.00	720.00		
46760000 FRAIS AFF. BIJOU PLAG		300.00	300.00	100.00
46770000 FRAIS AFF BEAUSOLEIL PROJET	1 436.76	177.00	1 259.76	711.73

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2015 12	Exercice N-1 30/09/2014 12	Ecart N / N-1	
		Euros	%		
DISPONIBILITES		864.11	2 233.71	1 369.60	61.32
51210000 BPCA		864.11	2 233.71	1 369.60	61.32
Total III		569 345.93	202 149.07	367 196.86	181.65
TOTAL GENERAL		866 783.65	574 876.64	291 907.01	50.78

PASSIF

Total IV

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2015 12	30/09/2014 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	75 036.01		75 036.01	
70810100 REFACT FRAIS VILLA VEGA	12 488.30		12 488.30	
70810200 REFACT FRAIS VOILES ITYS	31 046.05		31 046.05	
70810300 REFACT FRAIS CARRE CROISETTE	1 164.07		1 164.07	
70810400 REFACT FRAIS LORD BYRON	600.00		600.00	
70810500 REFACT FRAIS BD WILSON	22 450.50		22 450.50	
70810600 REFACT FRAIS BEAUSOLEIL PROJET	780.09		780.09	
70810700 REFACT FRAIS CYRILLE BESSET	4 800.00		4 800.00	
70810900 REFACT FRAIS VILLA ALBA	560.00		560.00	
70811000 REFACT FRAIS TAM DVLP	1 147.00		1 147.00	
Chiffre d'affaires NET	75 036.01		75 036.01	
AUTRES PRODUITS	0.09	0.40	0.31	77.50
75800000 PROD.DIVERS DE GESTION COURANT	0.09	0.40	0.31	77.50
Total des Produits d'exploitation	75 036.10	0.40	75 035.70	NS
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	118 020.29	34 353.24	83 667.05	243.55
60400000 ETUDES PS SERV. PROMOT. IMMOB.	500.00		500.00	
60410100 FRAIS VILLA VEGA	12 488.30		12 488.30	
60410200 FRAIS LES VOILES D'ITYS	31 046.05		31 046.05	
60410300 FRAIS CARRE CROISETTE	1 164.07		1 164.07	
60410400 FRAIS LORD BYRON	600.00		600.00	
60410500 FRAIS BD. WILSON ANTIBES	22 450.50		22 450.50	
60410600 FRAIS BEAUSOLEIL PROJET	780.09		780.09	
60410700 FRAIS CYRILLE BESSET	4 800.00		4 800.00	
60410900 FRAIS VILLA ALBA	560.00		560.00	
60411000 FRAIS TAM DVLP	1 147.00		1 147.00	
60640000 ACHATS FOURNIT. ADMINISTRATIF	349.77	200.00	149.77	74.88
62260000 HONORAIRES COMPTABILITE	4 200.00	3 000.00	1 200.00	40.00
62261000 SECRETARIAT DES SOCIETES	300.00	100.00	200.00	200.00
62262000 HONOR.GESTION SOFIN	1 288.00	368.00	920.00	250.00
62265000 HONO. ASSISTANCE & PREST.SERV.	36 000.00	30 000.00	6 000.00	20.00
62270000 FRAIS ACTE & CONTENTIEUX	131.75	0.62	131.13	NS
62600000 FRAIS POSTAUX	114.50		114.50	
62700000 SERVICE BANCAIRES ET ASS	100.26	684.62	584.36	85.36
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	173.00	260.00	87.00	33.46
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE CFE CET	173.00	260.00	87.00	33.46
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	221.00	27.00	194.00	718.52
68112000 DOT AMORT IMMO CORP	221.00	27.00	194.00	718.52
AUTRES CHARGES	50.33	0.31	50.02	NS
65800000 CHARGES DIV.GESTION COURANTES	50.33	0.31	50.02	NS
Total des Charges d'exploitation	118 464.62	34 640.55	83 824.07	241.98
Résultat d'exploitation	43 428.52	34 640.15	8 788.37	25.37
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	40 000.00		40 000.00	
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATIONS	40 000.00		40 000.00	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2015 12	Exercice N-1 30/09/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	13 273.79	13 622.36	348.57	2.56
76300000 INT AVANCES S/PARTICIPATIONS	6 203.46	11 211.46	5 008.00	44.67
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	7 070.33	2 410.90	4 659.43	193.27
Total des Produits financiers	53 273.79	13 622.36	39 651.43	291.08
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	13 044.56	12 887.51	157.05	1.22
66150000 AGIOS BANCAIRES	106.01	62.45	43.56	69.75
66151000 INTERETS DE C/C ASSOC.	12 938.55	12 825.06	113.49	0.88
Total des Charges financières	13 044.56	12 887.51	157.05	1.22
Résultat financier	40 229.23	734.85	39 494.38	NS
Résultat courant avant impôts	3 199.29	33 905.30	30 706.01	90.56
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	174 030.03		174 030.03	
77560000 CESSIONS IMMOS FINANCIERES	174 030.03		174 030.03	
Total des Produits exceptionnels	174 030.03		174 030.03	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	174 030.03		174 030.03	
67560000 VNC IMMOS FINANCIERES CEDEES	174 030.03		174 030.03	
Total des Charges exceptionnelles	174 030.03		174 030.03	
Total des produits	302 339.92	13 622.76	288 717.16	NS
Total des charges	305 539.21	47 528.06	258 011.15	542.86
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	3 199.29	33 905.30	30 706.01	90.56

SARL TAMARIN PROMOTION
12 Avenue des Arlucs

06150 CANNES LA BOCCA

ANNEXE DU 01/10/2014 AU 30/09/2015

DURIVAUX JEAN GAE

8 AV LEMERAY

LE VAENSOL

06600 ANTIBES

0493341318

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	883		
TOTAL	883		
Autres participations	371 872		98 961
TOTAL	371 872		98 961
TOTAL GENERAL	372 755		98 961

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			883	883
TOTAL			883	883
Autres participations		174 030	296 803	296 803
TOTAL		174 030	296 803	296 803
TOTAL GENERAL		174 030	297 686	297 686

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	282 653	282 653	
Autres créances clients	89 684	89 684	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 707	29 707	
Groupe et associés	343 250	343 250	
Débiteurs divers	105 841	105 841	
TOTAL	851 135	851 135	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	29 710	29 710		
Fournisseurs et comptes rattachés	113 379	113 379		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 002	15 002		
Autres impôts taxes et assimilés	135	135		
Groupe et associés	657 974	657 974		
Autres dettes	85 149	85 149		
TOTAL	901 349	901 349		

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000		100		100

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Aménagements divers	Linéaire	4 ans

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Détail des produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
INTERETS S/CREANCES RATT.PART.	
INTERETS	17 415
INTERETS CC DEBIT	7 070
CLIENTS - FACT A ETABLIR	
- FAE FRAIS VILLA VEGA 30/9/15	14 986
- FAE FRAIS VOILES ITYS 30/9/15	37 255
- FAE FRAIS CARRE CROIS 30/9/15	1 043
- FAE FRAIS LORD BYRON 30/9/15	690
- FAE FRAIS WILSON 30/9/15	26 941
- FAE FRAIS BEAUSOLEIL 30/9/15	936
- FAE FRAIS CYRIL BESSET 30/9/15	5 760
- FAE FRAIS VILLA ALBA 30/9/15	672
- FAE FRAIS TAM DVLP 30/9/15	1 376
- FAE DE LORD BYRON	25
Total	114 169

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
FOURNISSEURS-FACT.NON PARVENUE	
- PROV HONOS BILAN 30/9/14	3 000
- PROV HONOS AGO 2014	480
- PROV DEB AG CPTES 2014	36
- PROV DEBOURS 2014	186
- PROV GREFFE CPTES 2014	50
- PROV HON ASSIST DVLP 2013+2014	36 000
- PROV HONOS AG CPTES 2015	400
- PROV DEB AG CPTES 2015	30
- PROV GREFFE CPTES 2015	48
- PROV EC 2015	5 040
- PROV DEB 2015	186
- CONV ASSIST DVLP	43 200
ETAT- CHARGES A PAYER	
- PROV CFE A PAYER 30/09	135
INTERETS SUR AVANCES ASSOCIES	.
- Intérêts déduc. au 30/09/2015	28 327
Total	117 118

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L. 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Resultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- LES VOILES D'ITYS	2 000	89 813	50.00	1 000				2 622 439		40 000
- VILLA ORESSENCE	8 000		50.00	4 000						
- BEAUSOLEIL PROJET	8 000		50.00	4 000			33 800			
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- 9 D'ANGELY	8 000		45.00	3 600		143 438				
- LORD BYRON	2 000		40.00	800		88 000				
- CARRE CROISETTE	2 000		37.50	750						
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Cessions parts sociales	850	77560000
- Rbt créance ratt participation	173 180	77560000
Total	174 030	
Charges exceptionnelles		
- Valeur parts sociales cédées	850	67560000
- Valeur créance ratt participation	173 180	67560000
Total	174 030	

TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/10/2016

L'an deux mille seize, et le vingt-sept octobre, à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents

Sont présents :

La SARL TAMARINS DVLP représentée par son mandataire Monsieur Eric BRANCALEONI,

Propriétaire de 52 parts, ci 52 parts.

Madame Andrée LYON BRANCALEONI, Messieurs Eric BRANCALEONI, Franck BRANCALEONI et William BRANCALEONI

Propriétaires de 24 parts, ci 24 parts.

Monsieur Marcel BRANCALEONI

Propriétaire de 24 parts, ci 24 parts.

Eric BRANCALEONI préside la séance en qualité de Gérant non Associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2015 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2015 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance ;
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.



Puis, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2015 lesquels font apparaître une perte de 3.199,29 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3.199,29 euros de la manière suivante:

ORIGINE

Résultat déficitaire de l'exercice : 3.199,29 euros.

AFFECTATION

Report à nouveau : 3.199,29 euros.

S'agissant du troisième exercice social l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des deux premiers exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, les associés approuvent également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés s'élevant à 0 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 0 euros.

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice ne permet pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du fait que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice a été nulle et que ses cotisations sociales personnelles n'ont pas été prises en charge.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLEE GENERALE DU 27/10/2016

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30/09/2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les nouveaux programmes en cours vont permettre de recevoir des dividendes et d'assurer ainsi la pérennité de l'entreprise

Principaux risques et incertitudes

NEANT

Utilisation des instruments financiers

NEANT

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.



ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'évolution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir ne suscitent aucune remarque significative.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société a une participation de 50 % dans la Sarl BEAUSOLEIL PROJET dont la situation nette au 30/09/2015 est de + 1.522,69 euros pour un résultat de – 77,31 euros.

Le compte courant dans cette société est de 33.800 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl 9 D'ANGELY dont la situation nette au 30/09/2015 est de - 24.885,17 euros pour un résultat de – 27.922,67 euros.

Le compte courant dans cette société est créancier de 143.437,80 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl VILLA ORESSENCE dont la situation nette au 30/09/2015 est de + 91.394,28 euros pour un résultat de + 73.881,03 euros.

Le compte courant dans cette société est de - 29.709,69 euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS

La société a pris une participation le 21/05/2014 de 37,50 % dans la Sarl CARRE CROISETTE dont la situation nette au 30/09/2015 est de – 51.748,24 euros pour un résultat de – 53.748,24 euros.

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

La société a pris une participation de 40 % le 21/05/2014 dans la Sarl LORD BYRON dont la situation nette au 30/09/2015 est de -21.785,66 euros pour un résultat de – 33.785,66 euros.

Le compte courant dans cette société est créancier de 88.000 euros.

La société a pris une participation de 50 % le 6/07/2015 dans la Sarl VOILES D'YTIS.

PRISES DE CONTROLE

NEANT

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

NEANT

SOCIETES CONTROLEES

NEANT



PARTICIPATIONS CROISEES

NEANT

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al 1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Dettes Fournisseurs en euros à	30 jours	45 jours	60 jours	90 jours	120 jours
30/09/2015	24.723	0	0	88.656	0
30/09/2014	0	0	0	39.887	0

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2015 :

- . le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 75.036,01 euros contre 0 euro au titre de l'exercice précédent ;
- . le total des produits d'exploitation s'élève à 75.036,10 euros contre 0 euro au titre de l'exercice précédent ;
- . les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 118.020,29 euros dont 37.288 euros d'honoraires d'assistance et gestion, contre 34.353,24 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à - 43.428,52 euros contre - 34.640 euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de - 25,37 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0.

Le résultat financier se solde par un résultat positif de 40.229,23 euros contre 734,85 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 3.199,29 euros contre -33.905,30 euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de + 90,56 %.

Le résultat exceptionnel est nul.

Compte tenu des éléments ci-dessus le résultat de l'exercice se solde par une perte de 3.199,29 euros contre une perte de 33.905,30 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30/09/2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 866.783,65 euros contre 574.876,64 euros au titre de l'exercice précédent.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires ne suscitent aucun commentaire particulier.

L'avancement des programmes immobiliers en cours est conforme aux prévisions.



PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3.199,29 euros de la manière suivante:

ORIGINE

Résultat déficitaire de l'exercice : 3.199,29 euros.

AFFECTATION

Report à nouveau : 3.199,29 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que s'agissant du troisième exercice social il n'a pas été distribué de dividendes au titre des deux premiers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés s'élève à 0 euros et que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges est de 0 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

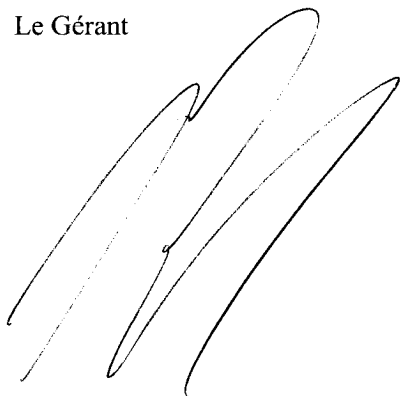
RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de prendre acte de ce que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice été nulle, de même que la prise en charge de ses cotisations sociales personnelles.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.



Le Gérant

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes.

TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLEE GENERALE DU 27/10/2016

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES

PAR L'ARTICLE L 223-19 DU Code de Commerce

EXERCICE CLOS LE 30/09/2015

Chers associés,

En application des articles L 223-19 du Code de commerce et 35 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses Gérants ou associés :

1.- CONVENTIONS ANTERIEURES

- 1.1-** Entre la Société et Messieurs Raymond et Marcel BRANCALEONI relatives à la rémunération de leurs apports en compte courant qui ont permis d'assurer les besoins en financement de l'opération immobilière en cours et d'obtenir les concours bancaires indispensables.

Cette rémunération a généré 12.939 euros pour l'exercice écoulé contre 12.825 euros sur l'exercice précédent

- 1.2-** Entre la société et la société SOFIN, immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le n° B 320 817 075, portant sur l'externalisation de la gestion comptable et administrative confiée totalement à cette dernière

Charges de l'exercice : 1.288 euros contre 1.500 euros sur l'exercice précédent.

- 1.3-** Entre la société et la société TAMARINS DVLP, immatriculée au RCS de CANNES sous le n° 491 964 805, l'externalisation de la gestion comptable et administrative confiée totalement à cette dernière portant sur l'assistance et conseil dans les domaines de gestion financière, administrative et comptable, gestion commerciale et stratégie. La rémunération mensuelle de la société TAMARINS DVLP est fixée, pour sa partie fixe à 1.000 € HT auxquels s'ajouteront une part variable de 500 € HT pour chaque société support de programme active gérée par la société TAMARIN PROMOTION.

Charges cumulées au titre des exercices antérieurs : 30.000 euros HT

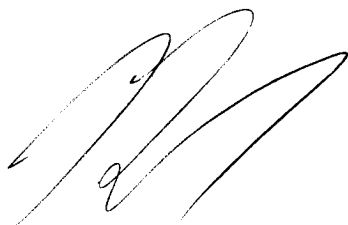
Charges de l'exercice : 36.000 euros.

2.- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

- 2.1-** Entre les sociétés centralisatrices du groupe TAMARIN PROMOTION, TAMARIN INV, TAMARINS DVLP et les sociétés filiales portant sur la gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le Gérant



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

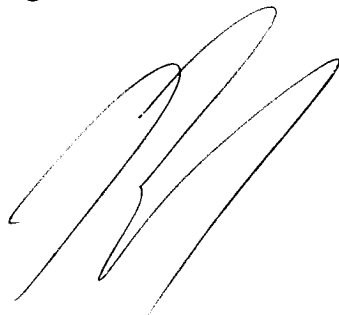
**PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2016
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3.199,29 euros de la manière suivante :

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
<u>ORIGINE :</u> • Résultat déficitaire de l'exercice		3.199,29
<u>AFFECTATION</u> • Report à nouveau	3.199,29	
<u>TOTAUX</u>	3.199,29	3.199,29

M. Eric BRANCALEONI

Le gérant



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA
RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le jeudi 27/10/2016 à 10 heures
Au siège social de la société

POUVOIR

Je soussigné(e) Anche Brancatoni

demeurant : 702 B° de la Garaye Juan le Pi

propriétaire de actions de la société TAMARIN PROMOTION, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à CANNES LA BOCCA (06150), 12 avenue des Arlucs, immatriculée sous le numéro 789 158 730 au RCS de CANNES,

donne pouvoir, par les présentes à

M. William BRANCATONI

demeurant : Villa 15, Les Jardins d'Iris, 619 chemin des Nauras, 06600 ANTIBES

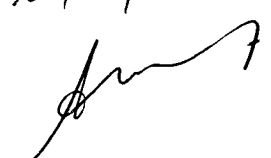
aux fins de me représenter à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 27/10/2016 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2015 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous les procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Écrire la mention ci-dessous
« **BON POUR POUVOIR** »
Dater et signer

Bon pour pouvoir
27/10/2016


Le mandataire écrira
« **ACCEPTE** »
Dater et signer

Accepte le 27.10.2016


TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA
RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le jeudi 27/10/2016 à 10 heures
Au siège social de la société

POUVOIR

Je soussigné(e) Manuel BRANCACONI

demeurant : 10 rue du Vieux Narbonne

propriétaire de actions de la société TAMARIN PROMOTION, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à CANNES LA BOCCA (06150), 12 avenue des Arlucs, immatriculée sous le numéro 789 158 730 au RCS de CANNES,

donne pouvoir, par les présentes à

M. Manuel BRANCACONI

demeurant : 36, chemin des Sables, 06160 JUAN LES PINS

aux fins de me représenter à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 27/10/2016 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2015 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous les procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Écrire la mention ci-dessous
« **BON POUR POUVOIR** »
Dater et signer

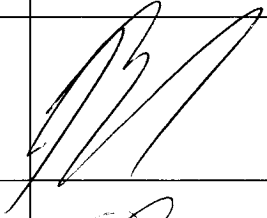
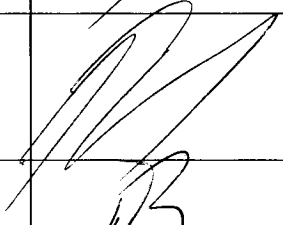
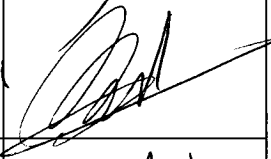
Bon pour pouvoir
24/10/2016
[Signature]

Accepté
27/10/2016
[Signature]
Le mandataire écrira
« **ACCEPTE** »
Dater et signer

TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

FEUILLE DE PRÉSENCE À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27/10/2016

	NOMBRE DE PARTS	NOMBRE DE VOIX	MANDATAIRES (Nom, prénom, adresse)	SIGNATURES
SARL TAMARINS DVL 12 Avenue des Arlucs 06150 CANNES LA BOCCA	52	52	BRANCALEONI Eric	
BRANCALEONI LYON Andrée 702 Boulevard de la Garoupe, 06160 JUAN LES PINS	24	24	BRANCALEONI WILLIAM	
BRANCALEONI Eric 12 Avenue des Arlucs 06150 CANNES LA BOCCA				
BRANCALEONI William				
BRANCALEONI Franck			MARCEL BRANCALEONI	
BRANCALEONI Marcel 36 Chemin des Sables 06160 JUAN LES PINS	24	24	MARCEL BRANCALEONI	

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents, totalisant 100 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 voix.

Le Président de séance

